



CODE DE CONDUITE ET DE DÉONTOLOGIE



SOMMAIRE

Déontologie commerciale	4	Autres emplois	19
Structure de gouvernance internationale et locale sur les risques et la conformité	5	Absence de drogues sur le lieu de travail	19
Systèmes mondiaux de signalement des problèmes	6	Relations d'affaires équitables	20
Conformité et rapports	6	Conflits d'intérêts	21
Confidentialité	6	Incidents majeurs	22
Signalement des problèmes d'éthique et des non-conformités	6	Autres politiques et attentes	23
Ambassadeurs de marque, problématiques liées à l'alcool et éthique du marketing	7	Protection de nos actifs	23
Ambassadeurs de marque	7	Législation sur la vie privée et la protection des données personnelles	23
Politique en matière de consommation d'alcool	7	Poursuites et enquêtes	24
Leadership en matière de marketing	7	Enquêtes gouvernementales et autres	24
Lois relatives aux boissons alcoolisées	8	Activité politique	24
Loi sur la concurrence	9	Informations confidentielles	24
Lois antitrust et sur la concurrence	9	Manuel sur la conservation des documents	25
Corruption	10	Programmes d'intéressement sur les ventes	25
Mesures particulières concernant des tiers	11	Lois sur la protection des consommateurs	25
Corruption commerciale	12	Lois sur le contrôle des exportations	26
Blanchiment d'argent	13	Équipements électroniques et communications	27
Cadeaux et divertissements	14	MONOZUKURI et Qualité du grain au verre	28
Dons aux associations de bienfaisance	15	Responsabilité des employés	29
Livres et registres	16	Interprétation	29
Citoyenneté mondiale	17	Action disciplinaire	29
Utilisation des ressources naturelles	18	Annexe A - Adhésion au Comité sur les risques et la conformité	30
Pratiques équitables en matière d'emploi et de relations d'affaires	19	Comité international sur les risques et la conformité	30
Harcèlement	19	Comité local sur les risques et la conformité	31
Immigration et admissibilité au travail	19	Annexe B - Instructions relatives à la Hotline de signalement	32

DÉONTOLOGIE COMMERCIALE – LA SPÉCIFICITÉ BEAM SUNTORY



Aux collaborateurs de Beam Suntory partout dans le monde :

Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour le travail accompli, auquel nous devons notre surperformance depuis la naissance de Beam Suntory. Grâce à vos efforts, nous sommes parvenus à mettre en œuvre activement notre stratégie de croissance « Vision Into Action ». Nous avons aussi renforcé notre engagement à bien faire (Growing for Good), à préserver la qualité de l'eau pour les générations futures, à soutenir les communautés au sein desquelles nous exerçons nos activités et à promouvoir une consommation responsable de nos produits. Et nous restons fidèles aux valeurs « Monozukuri » de Suntory, en recherchant la qualité optimale à chaque étape de la chaîne de valeur, du grain jusqu'au verre.

Si la situation actuelle nous permet d'entrevoir un avenir radieux, ces opportunités formidables, si nombreuses soient-elles, présentent tout naturellement leur lot de défis et de risques. Nous devons absolument identifier la formule qui nous permettra, tous ensemble, de concrétiser les opportunités tout en jugulant les risques ; en unissant nos efforts, nous parviendrons à faire de notre entreprise la figure de proue du secteur.

Beam Suntory s'appuie sur des fondations solides ancrées dans nos valeurs communes, l'engagement en faveur de la qualité et la recherche passionnée de la réussite. Le Code de conduite de Beam Suntory traduit notre approche des affaires – honnête, équitable, compétitive et toujours dans le respect d'un principe fondamental, celui de la déontologie commerciale, la spécificité Beam Suntory. Cela nous contraindra parfois à prendre des décisions difficiles concernant les priorités. Cela signifie que nous devons toujours prendre les bonnes décisions, savoir gérer les risques dans nos activités et mettre en œuvre les décisions prises, dans le respect des exigences légales et éthiques.

Il appartient aux responsables d'instaurer un environnement favorable aux discussions ouvertes sur les sujets de préoccupation. Au sein de l'entreprise, personne ne fait face seul aux problématiques qu'il rencontre ; c'est en bénéficiant des conseils des collègues et des experts que nous avançons sereinement. Le Code aborde les problématiques essentielles et fournit des informations sur le traitement de divers cas de figure ou situations. Tous les employés sont incités à prendre connaissance de ce Code pour bien comprendre de quelle façon les principes et les lignes directrices qu'il contient s'appliquent à leurs responsabilités professionnelles quotidiennes.

À l'heure cruciale de la mise en pratique de notre stratégie de croissance « Vision Into Action », j'en appelle à la collaboration de tous afin de porter notre entreprise vers des niveaux inédits de réussite – dans le respect de la déontologie, la spécificité Beam Suntory.

Bien cordialement,
Albert

STRUCTURE DE GOUVERNANCE INTERNATIONALE ET LOCALE SUR LES RISQUES ET LA CONFORMITÉ



La gouvernance et la direction de l'entreprise Beam Suntory sont assurées par son Conseil d'administration, qui définit la vision et les orientations stratégiques de l'entreprise visant à garantir sa croissance, dans le respect des principes d'éthique et d'intégrité des affaires. Le Conseil d'administration doit également rendre des comptes aux parties prenantes, et notamment à notre société mère et aux organismes de réglementation.

Le PDG préside le Comité international sur les risques et la conformité (GRCC), qui indique à Beam Suntory les orientations générales à suivre pour intégrer la gestion des risques dans ses objectifs à court et long terme. Le GRCC est secondé par des comités locaux (RRCC), qui sont chargés d'assurer localement le leadership, de fournir des orientations à titre consultatif et des instructions sur les risques et les moyens de maîtrise des risques. Les RRCC sont également responsables de la mise en œuvre des politiques et initiatives garantissant le respect de la déontologie commerciale, tout en soutenant la stratégie de croissance « Vision Into Action » de Beam Suntory.

La liste des membres des Comités internationaux et locaux sur les risques et la conformité figure en Annexe A. Les employés sont libres de contacter n'importe lequel des membres du comité ou n'importe quel membre de la direction, sur n'importe quel site de Beam Suntory, afin de communiquer des informations ou faire part de leurs préoccupations sur les opérations et la conformité chez Beam Suntory.

VOUS AVEZ LA PAROLE ! SYSTÈME MONDIAL DE SIGNALEMENT DES PROBLÈMES LIÉS AUX PRATIQUES COMMERCIALES

CONFORMITÉ ET RAPPORTS

Les employés de Beam Suntory ont le droit et la responsabilité de jouer un rôle actif dans la détection et la prévention des manquements au Code.

Quoi : Si un employé de Beam Suntory pense qu'un autre employé de Beam Suntory, y compris un responsable, un cadre ou un employé d'une filiale ou d'une joint-venture de Beam Suntory – ou encore un mandataire – a enfreint ou menace d'enfreindre la lettre ou l'esprit de la loi ou des normes énoncés dans le Code, il est dans l'**obligation** de signaler une telle activité.

Quatre possibilités pour signaler des manquements et soupçons de manquement :

1. La Hotline de signalement internationale, indiquée en Annexe B
2. Un membre du Comité international sur les risques et la conformité
3. Un membre d'un Comité local sur les risques et la conformité
4. Un membre de la direction

Tant que l'ensemble des actions sont entreprises de bonne foi, les employés à l'origine du signalement ne subissent aucune conséquence négative. L'emploi des personnes ayant refusé une demande ou consigne susceptible, en leur âme et conscience, d'entraîner une violation de la législation ou de ce Code n'est pas menacé et toute prise de sanction à l'égard de cet employé est formellement interdite.

CONFIDENTIALITÉ :

Les renseignements fournis par les employés demeurent confidentiels, dans la mesure du possible, et en conformité avec la législation en vigueur sur la vie privée, sans que cette configuration n'entrave les enquêtes diligentées par l'Entreprise.

Les employés peuvent adresser leurs questions et soumettre leurs problématiques directement aux membres des comités du Groupe et locaux sur les risques et la conformité. **Il est également possible de signaler anonymement tout événement grâce à la Hotline dédiée ouverte 24h/24 :**



Signalement des problèmes d'éthique et de conformité :

Pour les employés aux États-Unis et au Canada – Assistance téléphonique gratuite 1-800-374-6129

Pour les employés hors États-Unis, voir l'Annexe B – Instructions internationales relatives à la Hotline dédiée au signalement

Tous les employés peuvent faire un rapport en ligne à l'adresse suivante :

<https://beamsuntory.ethicspoint.com>

AMBASSADEURS DE MARQUE, PROBLÉMATIQUES LIÉES À L'ALCOOL ET ÉTHIQUE DU MARKETING

AMBASSADEURS DE MARQUE

Aux quatre coins du monde, tous les employés incarnent Beam Suntory. Nous sommes tous des ambassadeurs des produits et de l'image de marque de notre Entreprise, et devons adopter un comportement approprié en toutes circonstances. Nous adoptons une position ferme vis-à-vis des problématiques de consommation excessive d'alcool, de consommation avant l'âge légal, de conduite sous l'emprise d'alcool et de stupéfiants, et de marketing responsable. L'ensemble de nos employés sont tenus de démontrer un comportement adéquat, et d'éviter les conséquences des comportements abusifs tels que la consommation excessive ou la conduite sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiants. Nous comptons sur tous les employés pour se comporter en dignes représentants de Beam Suntory dans toute situation associée à la consommation d'alcool. Notre politique sur la consommation avant l'âge légal, la conduite sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiants et la consommation excessive est claire :

Politique sur la consommation avant l'âge légal, la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants et la consommation excessive

Les boissons alcoolisées produites par Beam Suntory, ses filiales et entités affiliées sont exclusivement destinées aux populations adultes présentant l'âge légal d'achat, tel que défini pour chacun des marchés. Nous appuyons activement l'adoption des lois établissant des restrictions d'âge pour l'accès aux boissons alcoolisées, ainsi que pour l'achat et la consommation de telles substances et consacrons des ressources conséquentes à la formation et à la prévention contre la consommation avant l'âge légal et la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants. Nos produits sont destinés à être consommés et dégustés de manière responsable par des adultes présentant l'âge légal d'achat, et nous ne destinons pas nos produits à des populations n'ayant pas atteint l'âge légal d'achat. Nous nous opposons à toutes les formes de consommation illégale, excessive ou irresponsable et appuyons fermement l'application de la législation sur la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants. Nous reconnaissons que la consommation d'alcool est interdite pour certaines catégories de personnes, auxquelles nous ne destinons aucunement nos produits. Nous respectons également le choix fait par certaines personnes de ne pas boire d'alcool.

LEADERSHIP EN MATIÈRE DE MARKETING

Beam Suntory veut s'imposer comme le leader du marketing et des pratiques promotionnelles responsables.

Notre objectif : Établir la norme pour des activités publicitaires et de marketing de bon goût, pertinentes et destinées à des adultes présentant l'âge légal et qui font le choix de consommer.

Notre démarche : Un objectif unique pour nos initiatives de vente, de marketing, de promotion et de publicité – stimuler la croissance de notre activité à l'aide de ressources de bon goût, pertinentes destinées à notre public cible d'adultes présentant l'âge légal d'achat. Si l'âge légal d'achat peut varier selon les différents marchés mondiaux, ce n'est aucunement le cas de nos exigences. Nous utilisons uniquement des ressources et services qui constituent une communication responsable destinée aux personnes présentant l'âge légal d'achat, au sein de chacun de nos marchés

Notre rôle : En mettant en œuvre une autorégulation efficace (un contrôle interne de nos propres pratiques), nous garantissons l'atteinte de notre objectif. Nous respectons à la lettre toutes les lois, réglementations et codes de pratique de l'industrie applicables à notre activité. Le document « Marketing Code Of Practice » de Beam Suntory définit des politiques et pratiques supplémentaires pour confirmer notre approche marketing responsable dans le secteur des boissons alcoolisées. Nous collaborons à faire appliquer les codes de l'industrie et nous faisons partie d'associations professionnelles qui aident à la réalisation de ces objectifs.

Nos lignes directrices : l'ensemble des employés sont tenus de consulter et de respecter les dispositions du document « Marketing Code Of Practice » de Beam Suntory relatives à des pratiques promotionnelles et de publicité de bon goût et responsables. Cf. Annexe C.

Notre position : La conduite sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiants est un comportement irresponsable, illégal et inacceptable. Nous attendons de tous nos employés qu'ils respectent la législation en matière de conduite sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants dans le cadre de leurs activités professionnelles pour l'Entreprise. Les employés contrevenant à la loi sont passibles de sanctions, pouvant mener au licenciement

LOIS RELATIVES AUX BOISSONS ALCOOLISÉES

La capacité de Beam Suntory à faire des affaires est régie par les législations nationales/régionales et locales, définies comme suit :

1. Dans la plupart des pays, les entreprises Beam Suntory ne sont pas habilitées à produire ou à vendre des spiritueux sans justifier d'une licence ou d'un permis cadre qui les y autorise. La perte de ce permis cadre entraîne la cessation de l'activité dans ce pays. L'ensemble des employés de Beam Suntory doivent s'assurer que leurs actions sont en conformité avec l'ensemble des exigences légales et ne mettent pas en péril les licences et permis principaux de Beam Suntory.



En raison de l'histoire unique de l'alcool, notamment marquée par la Prohibition aux États-Unis, de nombreux marchés ont établi des réglementations interdisant à Beam Suntory des activités que d'autres industries appliquent librement, comme les ventes en consignation, la rétribution des détaillants et la publicité conjointe.

2. La plupart des marchés établissent des restrictions sur les interactions de Beam Suntory avec les distributeurs et les détaillants. Les législations relatives au modèle « tied-house » (astreinte à vendre un alcool spécifique), à la corruption commerciale ou des **réglementations similaires sont susceptibles d'interdire des activités encourageant la consommation des produits de l'Entreprise ou excluant des produits d'autres fournisseurs**. Les pratiques couramment appliquées dans d'autres secteurs (dons de marchandise, chèques-cadeaux, voyages, etc. et d'autres avantages octroyés aux distributeurs et aux détaillants), qui peuvent être remises en question par la législation locale, doivent être validées par le service juridique.

3. Les actions qui encouragent la consommation des produits de l'Entreprise ou qui excluent des produits d'autres fournisseurs, impliquant la distribution directe de « biens de valeurs » à un employé de grossiste ou de détaillant, peuvent poser problème. En pratique, l'application de ces principes n'est pas toujours aisée. Dans certaines juridictions, les dons comme des déplacements gratuits octroyés aux représentants d'acheteurs dans le cadre des promotions commerciales, les dons aux acheteurs en récompense d'une commercialisation efficace, ainsi que les contributions aux associations commerciales peuvent poser problème. Par ailleurs, à moins que les réglementations nationales ou locales ne les interdisent, les pratiques courantes comme la tarification modérée des repas d'affaires et des divertissements sont généralement autorisées.

4. Dans plusieurs pays, dont les États-Unis, la loi **restreint ou interdit dans notre secteur des spiritueux des activités commerciales qui sont courantes dans d'autres secteurs**. Par exemple, dans certains pays, Beam Suntory ne peut pas rémunérer un détaillant pour le placement de ses produits dans ses rayons, proposer de la publicité conjointe ou rembourser les grossistes ou les détaillants qui font la publicité de ses produits.

LOIS ANTITRUST ET SUR LA CONCURRENCE

Les lois antitrust favorisent la concurrence et la liberté et l'ouverture des marchés de biens et services. **Ces lois interdisent les restrictions commerciales, notamment tout(e) accord ou entente entre Beam Suntory et ses concurrents, visant à :**

1. Augmenter, diminuer, stabiliser, ou fixer ou contrôler d'une autre manière les prix
2. Restreindre le volume des biens à produire ou proposés à la vente
3. Se répartir des territoires, des marchés ou des produits
4. Boycotter des fournisseurs ou des clients particuliers

Si, dans le cadre d'une interaction avec un concurrent, ce dernier vous formule une proposition de ce type, cessez toute communication et signalez-le au personnel compétent. Prenez garde aux contrats conclus verbalement ou à tout autre type d'actions susceptibles d'être interprétées comme des accords relatifs à l'une des activités proscrites ci-dessus.

Les variantes géographiques des principes généraux ci-dessus doivent être respectées rigoureusement. Par exemple, les Articles 101 et 102 du TFUE traité instituant la Communauté européenne interdisent les activités qui limitent la libre circulation des biens entre des États membres de l'Union européenne. En raison de la complexité des problématiques liées à la législation antitrust, les employés qui souhaitent soulever des questions à ce sujet sont invités à se référer au personnel compétent du service juridique. Les sanctions prévues en cas de violation de la loi antitrust, qui se distinguent par leur sévérité, sont des peines civiles ou pénales, des peines d'emprisonnement, des amendes et des injonctions.

Q/R

Q : Je travaille au sein du service commercial. Récemment, un client ami m'a confié la liste des tarifs d'un concurrent. Ces informations me sont très utiles, mais les avoir en ma possession me rend mal à l'aise. Mon supérieur n'est pas au courant. Que me conseillez-vous de faire ?

R : Appelez immédiatement le service juridique. Ne copiez et ne distribuez pas la liste de tarifs, et ne prenez aucune mesure commerciale sur la base du contenu du document en votre possession. Le service juridique se chargera des communications ou autres mesures à prendre.



Il peut s'avérer illégal, dans certains cas, de proposer des prix différents pour les mêmes biens à deux clients rivaux. Ne coordonnez ni ne négociez jamais les prix de vente entre les détaillants. Évitez tout contact avec les concurrents en violation de la législation sur la concurrence.



Beam Suntory proscrit toute forme de corruption dans ses activités, ainsi que dans les activités menées en son nom par des tierces parties.

En application des réglementations des États-Unis et internationales, et notamment du Foreign Corrupt Practices Act, de la Loi japonaise sur la prévention de la concurrence déloyale, de la Convention de l'OCDE, du Bribery Act britannique et d'autres lois, la corruption de fonctionnaires de l'administration est interdite.

Un fonctionnaire de l'administration est une personne qui travaille pour ou représente, une entité d'État ou sous contrôle de l'État. Aux fins des lois anticorruption, les fonctionnaires de l'administration incluent, sans limitation :

- Les responsables élus et nommés, ou les employés, d'un gouvernement national
- Dans les gouvernements municipaux ou locaux, les personnes détenant des mandats législatifs, administratifs et judiciaires
- Les responsables de partis politiques et les candidats à des mandats politiques
- Les employés d'un gouvernement ou d'une société d'État

Référence: Politique Globale Anti-Corruption.

CORRUPTION

MESURES PARTICULIÈRES CONCERNANT DES TIERS

La vigilance doit être renforcée envers les activités des tiers intervenant pour le compte de Beam Suntory. Dans certaines circonstances, Beam Suntory peut être tenue pour responsable des actions des tiers.

Les consultants et les tierces parties ne peuvent prendre d'initiatives ou de mesures qui ne seraient pas autorisées si elles étaient effectuées directement par Beam Suntory. Beam Suntory évalue les partenaires commerciaux tiers afin de s'assurer que leurs activités n'exposent pas Beam Suntory à un risque excessif de non-conformité,

Un partenaire commercial doit faire l'objet d'une vérification préalable s'il fournit l'un des services suivants dans un pays obtenant une note de 69 ou moins sur l'Indice de perception de la corruption établi par Transparency International.

- Représente Beam Suntory devant des entités ou des responsables gouvernementaux ou réglementaires
 - Aide Beam Suntory à obtenir des permis, des enregistrements et des certifications
 - Fournit des services liés au transport, à la logistique et aux douanes, ou
 - Distribue, fait la promotion, commercialise et fait la publicité de notre produit
- Veillez contacter un membre de l'Équipe Conformité internationale pour plus de renseignements et avant de signer un contrat avec un tiers. Tous les paiements versés aux pouvoirs publics ne sont pas problématiques. Par exemple, des sommes d'argent peuvent être versées à une entité publique dans le cadre normal de ses activités, notamment pour l'acquittement de taxes ou lorsque l'entité publique est client ou fournisseur. Cependant, il est toujours risqué de verser des sommes d'argent à un fonctionnaire à titre individuel, en particulier si le paiement est effectué à titre discrétionnaire, car il pourrait être considéré comme un pot-de-vin ou un dessous-de-table. Les employés ne sont pas autorisés à verser des paiements de facilitation à des fonctionnaires de l'administration afin d'accélérer ou de garantir des formalités du type délivrance d'autorisations, permis ou visas.

Toutes les transactions doivent être dûment consignées dans les livres et registres de l'Entreprise.





Relations avec des fonctionnaires de l'administration – Ce qu'il faut faire et ne pas faire

Ce qu'il faut faire :

- Faire preuve d'une extrême vigilance dans les relations avec un fonctionnaire de l'administration, un parti politique étranger ou ses responsables, ou un candidat à un mandat public.
- Tenir des livres et registres qui comptabilisent précisément toutes les transactions et tous les actifs de l'Entreprise.

Ce qu'il ne faut pas faire

- Offrir ou verser une somme d'argent ou un autre objet de valeur dans le but de créer ou de maintenir indûment une activité ou de susciter le favoritisme du gouvernement envers Beam Suntory.
- Faire appel à des consultants ou d'autres tiers pour entreprendre toute démarche qui ne serait pas autorisée si elle était réalisée directement par Beam Suntory.
- Effectuer des **transactions interdites**, comme des factures fractionnées qui permettent à un client de payer des droits d'importation moins élevés, ainsi que la surfacturation, pour permettre à un client de se faire payer à l'extérieur de son pays et par conséquent de contourner la réglementation de ce pays en matière d'exportation en devises.

Ces règles s'appliquent à tous les employés et agents de Beam Suntory et de ses entités affiliées, étrangères ou non. Si un employé estime que de tels paiements ont été traités ou sont effectués par l'une des entités affiliées de Beam Suntory, ou l'un de ses agents, consultants ou partenaires commerciaux à l'étranger, ces agissements doivent être immédiatement signalés au service juridique.

CORRUPTION COMMERCIALE

À l'échelle internationale, il existe de nombreuses lois interdisant le versement de pots-de-vin, de dessous-de-table ou autres sommes illégalement versées aux clients de Beam Suntory par Beam Suntory ou des tiers.

Il est interdit aux employés de verser toute somme d'argent ou donner, directement ou indirectement, tout cadeau ou objet de valeur – y compris les produits de l'Entreprise – à un client ou fournisseur de Beam Suntory, ou à tout agent du gouvernement chargé des affaires de Beam Suntory, des cadeaux ou divertissements pouvant toutefois être offerts à des représentants de clients ou clients potentiels dès lors qu'ils sont conformes aux dispositions de la Politique du Groupe en matière de Cadeaux & d'Hospitalités (possibilités de restauration et d'hébergement) ou aux avenants à l'échelle locale.

Q&A

Q : Sur le marché dans lequel j'opère, il est pratique courante d'offrir aux acheteurs et à d'autres interlocuteurs certains de nos plus beaux produits Beam Suntory en période de vacances. Ces pratiques peuvent-elles continuer ?

R : Avec une seule bouteille, il est peu probable que vous ayez des problèmes mais les règles sont complexes et les risques associés aux produits gratuits sont grands, en particulier s'ils sont offerts à des représentants de l'administration. Consultez votre service juridique.

Q : Je souhaite développer un programme de récompense des distributeurs et des détaillants - afin de remercier les plus gros vendeurs, au prorata de leurs résultats. Que dois-je savoir ?

R : De nombreux marchés appliquent une règle relative aux objets de valeur qui entrera en jeu dans un tel cas. Selon la réglementation locale, votre projet est réalisable mais consultez une personne du service juridique afin de vous assurer que toutes les exigences sont respectées.

BLANCHIMENT D'ARGENT

Beam Suntory respecte toutes les lois qui interdisent le blanchiment d'argent ou le financement à des fins illégales ou illégitimes. **Le blanchiment d'argent** est le processus par lequel des personnes ou des groupes cherchent à dissimuler les recettes d'activités illicites ou à faire passer pour légitime l'origine de leurs fonds illégaux. Beam Suntory doit prendre les précautions nécessaires pour empêcher que ne soient acceptés des fonds obtenus illégalement et empêcher la violation des lois sur le blanchiment d'argent.

Beam Suntory pourrait être tenu pour responsable en tant que vendeur ayant sans le savoir facilité le blanchiment d'argent.

Les employés doivent toujours s'assurer qu'ils conduisent leurs activités avec des clients réputés, à des fins commerciales légitimes et avec des fonds légitimes. Cette précaution est particulièrement importante pour les employés chargés de la sélection ou de l'examen de clients ou d'autres tiers.

Beam Suntory n'acceptera aucun paiement sous une forme susceptible de dissimuler la nature, le lieu, la source, la propriété ou le contrôle des recettes d'une activité illégale ou pour échapper à une exigence déclarative. Beam Suntory ne versera non plus aucune somme d'argent à une autre entité que celle avec laquelle il a signé un contrat de fourniture de biens ou de services. Les éventuelles exceptions à cette politique doivent être abordées avec le service juridique.

Référence : Anti-Money Laundering Policy (Politique anti-blanchiment d'argent)



Quels sont les mécanismes du blanchiment d'argent ?

Par exemple,

- Une personne vend de la drogue et se fait payer en espèces.
- Elle utilise ensuite cet argent liquide pour acheter des biens de consommation à un vendeur (p. ex. un magasin).
- L'argent liquide obtenu illégalement passe dans les mains du vendeur et dans le système économique légal – l'origine, illégale, de l'argent est dissimulée.
- Le blanchisseur d'argent revend ensuite ses biens de consommation achetés en magasin et dépose la recette de cette seconde vente sur son compte bancaire.
- Il peut ensuite accéder à cet argent à partir d'un système bancaire légal.

CADEAUX ET HOSPITALITÉS

Beam Suntory s’efforce de nouer des relations saines et durables avec tous ses partenaires commerciaux. Une façon courante de favoriser de bonnes relations d’affaires consiste à s’échanger des cadeaux et des invitations. Cependant, il est important de s’assurer que les cadeaux et les hospitalités sont offerts et acceptés conformément aux normes commerciales modernes et qu’ils ne donnent pas lieu à une apparence de manquement à la déontologie.

Les cadeaux et les hospitalités, donnés ou reçus, doivent:

- Ne pas être offerts à un représentant gouvernemental
- Être d’une valeur symbolique
- Être occasionnels
- Être de bon goût
- Être non sollicités
- Être du type habituellement offert à des partenaires entretenant des relations similaires
- Ne pas être de l’argent liquide, ou équivalent, par exemple des chèques-cadeaux
- Être conformes à la législation et à la réglementation applicables

Les cadeaux et les hospitalités qui ne remplissent pas ces conditions doivent être préalablement approuvés.

Référence : Global Gifts & Hospitalities Policy (Politique du Groupe en matière de cadeaux & d’Hospitalités) ou son avenant à l’échelle locale.

Q/R

Q : Dans mon pays, il est de coutume d’offrir des enveloppes contenant des espèces, lors des vacances et des grandes occasions. Est-il acceptable de donner ou de recevoir ces enveloppes ?

R : Veuillez vous reporter à l’addendum à l’échelle locale sur la politique en matière de cadeaux en Asie du sud-est pour les lignes directrices et les autorisations spécifiques. Rapprochez-vous du service juridique pour plus de renseignements.



CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS AUTORISÉS

- **Le cadeau ou le divertissement est légal**
- Le cadeau ou divertissement a une valeur symbolique de sorte qu’il ne peut pas être considéré comme un pot-de-vin, un dessous-de-table ou un autre moyen de s’octroyer un marché de la part de toute personne raisonnable appliquant les normes généralement admises d’éthique commerciale
- La divulgation au public d’un tel cadeau ou divertissement **ne causerait aucun embarras à Beam Suntory**
- Le cadeau ou divertissement n’a pas été donné en échange ou dans l’attente d’un service ou d’un résultat spécifique concernant l’Entreprise.

Référence : Global Gifts & Hospitalities Policy (Politique du Groupe en matière de cadeaux & d’Hospitalités) ou son avenant à l’échelle locale, T&E Policy, (Politique en matière de déplacements et de divertissements)

DONS AUX ASSOCIATIONS DE BIENFAISANCE

Dans le cadre de sa culture de responsabilité sociale d'entreprise, Beam Suntory cherche à redistribuer aux communautés dans lesquelles elle exerce ses activités.

Même s'il est important d'être une bonne entreprise, il est tout aussi important de s'assurer que les dons de bienfaisance soient effectués de façon responsable. Vu le risque potentiel d'abus, il nous faut parvenir à un équilibre entre la nécessité des dons de bienfaisance et le respect des lois et règlements applicables.

Tous les dons de bienfaisance doivent être :

- destinés à un organisme de bienfaisance légitime
- de caractère raisonnable et appropriés pour répondre aux besoins indiqués de l'activité ou du projet
- adaptés dans les circonstances (par exemple le don ne suscite aucun questionnement du point de vue du risque d'atteinte à la réputation)
- légaux, conformément à toutes les lois, réglementations et règles applicables
- effectués ouvertement et avec transparence, sans donner l'impression d'être inappropriés
- donnés sans attente de réciprocité, d'obligation, de faveur ou de geste en retour
- dûment enregistrés dans les livres comptables de l'Entreprise



LIVRES ET REGISTRES; PRATIQUES COMPTABLES ET REGISTRES FINANCIERS

Les états financiers de Beam Suntory et tous les livres et registres sur lesquels ils s'appuient doivent être exhaustifs, authentiques et refléter l'état véritable de nos activités – même lorsque les registres présentent des résultats décevants ou montrent que les objectifs de performance n'ont pas été atteints.

Toute tentative de masquer, dissimuler ou minimiser les résultats réels en communiquant des valeurs erronées pour les coûts, les niveaux de stocks, les ventes, etc. est formellement interdite.

Les employés occupant des rôles de direction et de reporting financier sont tenus de coopérer et de fournir des certifications correctes et exhaustives concernant l'intégrité de leurs états financiers. Tout refus de coopérer ou tentative de communication de fausse déclaration exposent la personne contrevenante à des sanctions pouvant conduire au licenciement pour juste motif.



L'intégralité des règles et normes comptables et de reporting financier doivent être strictement appliquées. Si un(e) employé(e) de Beam Suntory a des préoccupations ou des réclamations concernant la comptabilité, la tenue des registres ou les pratiques de reporting de Beam Suntory, il(elle) est tenu(e) d'en faire part via la hotline de signalement aux numéros de téléphone indiqués en Annexe B ou au Service juridique.

Référence : Global Controller Accounting Policies (Politiques du groupe en matière de comptabilité et de contrôle financier)



CITOYENNETÉ MONDIALE

Chez Beam Suntory, les valeurs d'entreprise constituent un élément essentiel de notre réussite continue au sein du marché. Ces valeurs (intégrité, leadership, travail d'équipe et responsabilité) sont primordiales au succès de l'Entreprise. Notre Entreprise doit son succès à notre bonne réputation auprès de nos collaborateurs, fournisseurs, investisseurs ainsi qu'auprès des communautés dans lesquelles nous travaillons et nous vivons.

La Politique de citoyenneté globale de Beam Suntory portent nos valeurs d'entreprise en établissant des directives qui garantissent que l'Entreprise et ses employés respectent les droits de l'Homme, les pratiques de sécurité au travail et la protection de l'environnement dans toutes les communautés au sein desquelles l'Entreprise est implantée. Beam Suntory compte sur les fournisseurs et les prestataires de l'Entreprise pour en faire autant, de façon à faire la preuve de notre leadership du secteur ensemble. Par ailleurs, nous optimisons chacune de nos marques, renforçons notre pouvoir d'attraction et de conservation des talents et sommes en mesure de proposer une meilleure gestion et de meilleures performances de la chaîne d'approvisionnement.

Éléments de la politique de Beam Suntory sur la citoyenneté mondiale :

- Conditions de travail / santé et sécurité
- Travail des enfants
- Travail forcé
- Discrimination
- Temps de travail
- Rémunération et avantages sociaux
- Environnement
- Systèmes de management
- Fournisseurs et prestataires

Pour en savoir plus sur ces thématiques, consultez la Politique sur la Citoyenneté mondiale.



UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES



Chaque employé est responsable de l'application de la politique de Beam Suntory relative à la prévention des effets nuisibles sur la santé publique et l'environnement, via une observation stricte de l'ensemble des lois et réglementations environnementales en vigueur. Les lois et réglementations sur la protection environnementale en vigueur à l'échelon national, régional et local régissent quasiment chacun des aspects de notre activité commerciale, notamment les procédures génératrices d'émissions de rejets dans l'atmosphère, sur les terres ou dans l'eau. Il convient de prendre les mesures nécessaires à la mise en conformité avec l'ensemble de ces lois. De plus, l'ensemble des employés de Beam Suntory sont vivement encouragés à prendre personnellement part à la protection de l'environnement, en adoptant un comportement compatible avec la conservation des ressources, le recyclage et la réutilisation des matières.

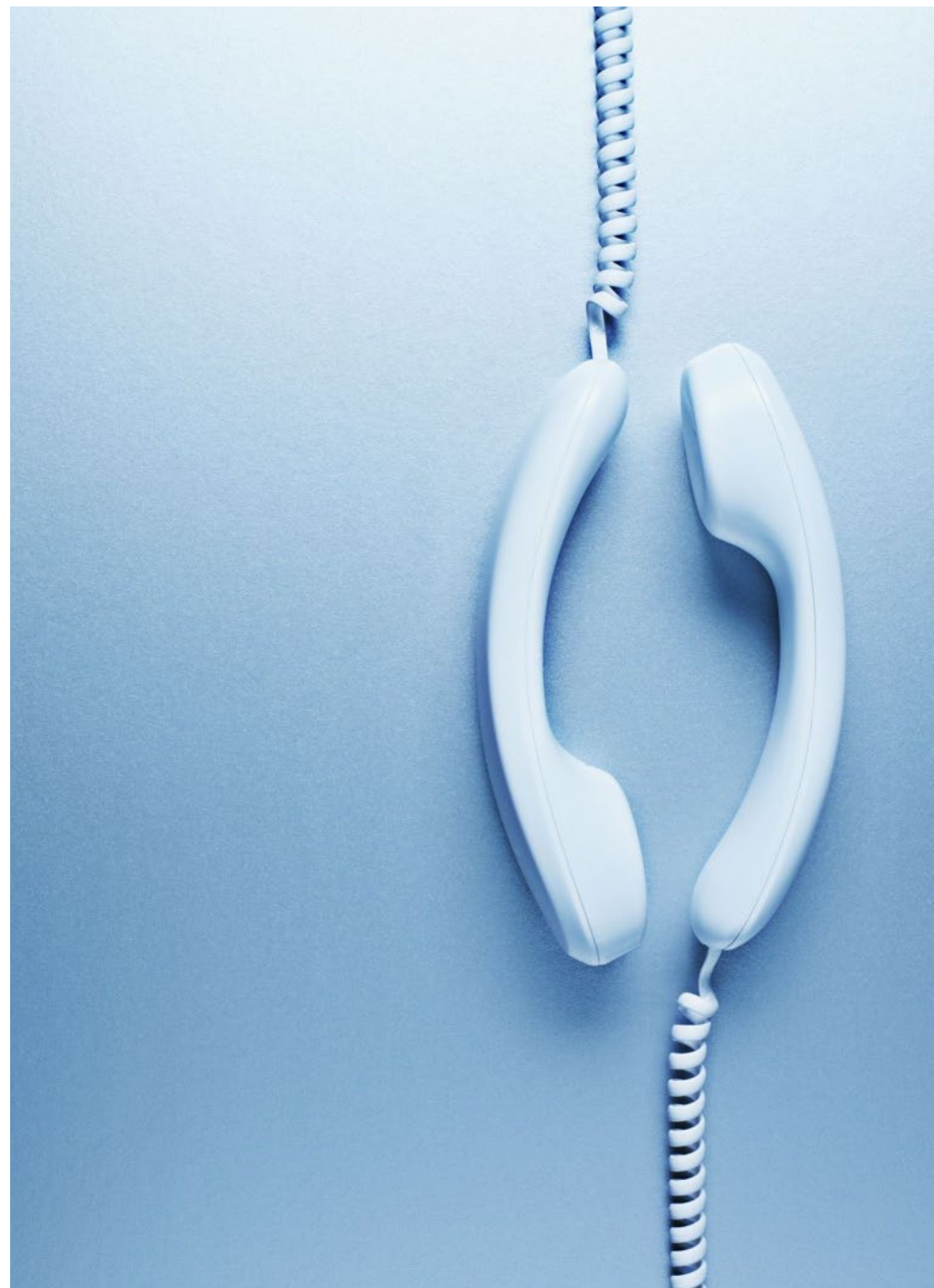
De plus, les notions d'entreprise citoyenne et de responsabilité sociale sont essentielles aux activités de Beam Suntory et sont un pilier fondamental de sa culture. L'Entreprise s'efforce de préserver l'eau et l'environnement dans le cadre de ses activités, par exemple en créant des « sanctuaires » d'eaux naturelles permettant de disposer de sources durables et de qualité élevée pour les produits de Beam Suntory. L'Entreprise investit du temps, des ressources et de l'énergie pour tenir ces engagements, non seulement parce que c'est dans ce sens qu'il faut aller, mais aussi parce que tous ces efforts contribuent à révéler la nature de Beam Suntory et la passion qui anime ses équipes. La volonté de bien faire, intégrée à la vision « Growing for Good », s'inspire du leadership de Suntory Holdings dans ce domaine et de son engagement à transmettre aux générations futures une société durable.

HARCÈLEMENT

Les employés s'engagent à exercer leur métier dans le plus strict respect de la dignité des autres, tel que défini dans la politique relative au harcèlement de Beam Suntory. **Beam Suntory ne tolère aucune forme de comportements discriminatoires, agressifs, de harcèlement et d'intimidation**, qu'il s'agisse d'avances sexuelles inopportunes, de demandes de faveurs sexuelles ou de tout autre comportement ou commentaire à connotation sexuelle. Tout comportement avéré de harcèlement entraîne des mesures disciplinaires, pouvant mener, en fonction des circonstances, au licenciement pour juste motif. Tout(e) employé(e) s'estimant victime de harcèlement est invité(e) à le signaler immédiatement à la direction de Beam Suntory, à l'un des membres du comité régional ou du Groupe en charge de la conformité, à un membre du service local juridique, du comité local juridique ou du service des ressources humaines de son site. Les plaintes de ce type sont examinées rapidement. Tout comme les enquêtes qui leur sont associées, elles restent confidentielles, dans la mesure du possible. Pour plus d'informations, reportez-vous à la Politique relative au harcèlement de Beam Suntory.

IMMIGRATION ET ADMISSIBILITÉ AU TRAVAIL

Beam Suntory s'engage à respecter l'ensemble de la législation sur l'immigration et la nationalité, notamment les lois relatives à la vérification de l'admissibilité au travail et à l'interdiction de la discrimination fondée sur l'origine nationale. Beam Suntory n'emploie pas, en connaissance de cause, un individu ne présentant pas une autorisation valide d'emploi conforme aux réglementations locales. L'ensemble des questions/signalements doivent être communiqués tel que défini dans ce Code, ou transmis au responsable local ou au service juridique.



ABSENCE DE DROGUES SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Beam Suntory s'efforce de fournir aux employés un environnement de travail sûr et qui exclut toutes drogues illégales. Conformément à cet engagement, la Politique de l'Entreprise relative à l'absence de drogues sur le lieu de travail définit son objectif d'exclure les drogues du lieu de travail

L'utilisation, la vente, la possession, la distribution, l'élaboration ou le transport de toute drogue illégale ou substance réglementée (selon les dispositions de la législation fédérale, locale ou des États) ou l'abus de médicaments de prescription, sont formellement interdits aussi bien dans les locaux de l'Entreprise que dans le cadre des activités liées à l'Entreprise. Même si elle est autorisée par la loi dans certains États, la marijuana reste une drogue illégale en vertu du droit fédéral des États-Unis et conformément à la politique de l'Entreprise.

Tous les employés de Beam Suntory sont tenus de respecter strictement la politique de l'Entreprise en la matière et d'exclure toute drogue du lieu de travail. La violation d'une disposition de la présente politique est passible de sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail

Référence : Drug-Free Workplace Policy (Politique relative à l'absence de drogues sur le lieu de travail)

RELATIONS D'AFFAIRES ÉQUITABLES

Tous les employés sont tenus d'entretenir des relations d'affaires équitables avec les clients, les fournisseurs, concurrents, employés et délégués syndicaux de Beam Suntory. Les employés **s'interdisent de tirer un avantage déloyal de quiconque** par la manipulation, la dissimulation, une utilisation abusive d'informations confidentielles, la présentation erronée de faits ou par le biais de toute autre pratique déloyale.



CONFLITS D'INTÉRÊT

Les employés sont tenus d'éviter les situations susceptibles de créer un conflit entre les intérêts personnels d'un employé et les intérêts commerciaux de Beam Suntory, **Chaque employé est soumis à une obligation de divulguer toutes les informations importantes concernant les conflits d'intérêts au service des ressources humaines ou le service juridique et/ou l'Équipe Conformité et de demander l'approbation avant de participer à des activités qui pourraient entrer en conflit avec les intérêts de l'Entreprise.**

EMPLOI EXTERIEUR ET AUTRES ACTIVITÉS

Les employés doivent divulguer tout emploi exercé à l'extérieur, y compris les activités indépendantes, les entreprises commerciales, et toute autre activité rémunérée, y compris la participation aux conseils d'administration. Il est rappelé aux employés que tout emploi exercé à l'extérieur, des entreprises commerciales ou d'autres activités ne doivent pas être effectués pendant les heures normales de bureau de l'Entreprise et ne doivent pas autrement interférer avec l'emploi de Beam Suntory.

Beam Suntory reconnaît que les employés peuvent participer aux activités de bienfaisance, du bénévolat, et d'autres activités non rémunérées hors de leurs rôles avec l'Entreprise, mais que tout conflit d'intérêts potentiel ou réel doit être divulgué.

Reference: Conflict of Interest Policy

Q/R

Exemple 1

Question: Deux employés de Beam Suntory entretiennent une relation amoureuse. Cela pose-t-il problème ?

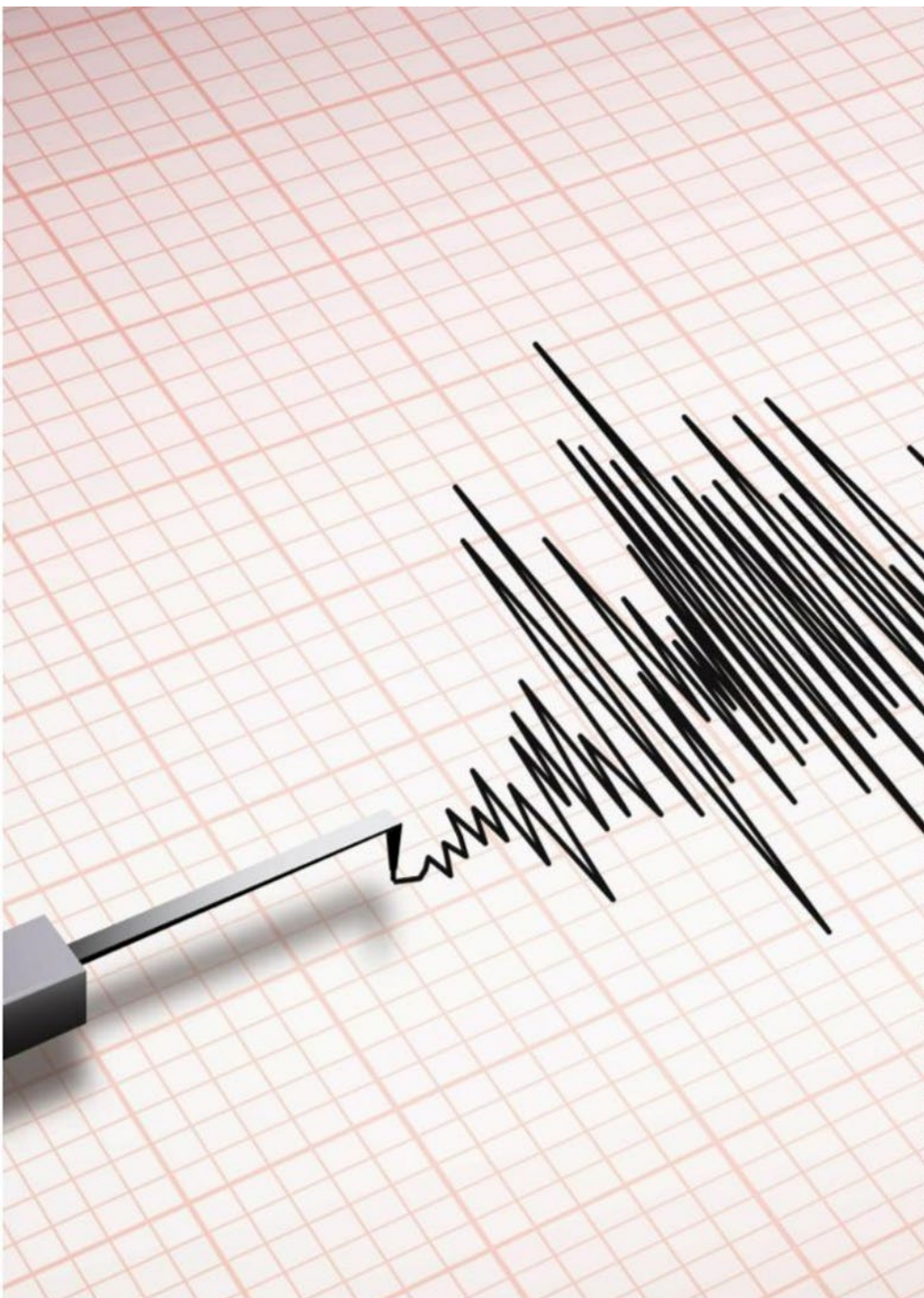
Réponse : Au travail, les individus ont des droits à la vie privée, qui cessent d'exister dès l'apparition d'un conflit d'intérêts, ou lorsqu'une relation inappropriée (par exemple, une liaison amoureuse entre un(e) responsable et un(e) employé(e) subordonné(e) direct(e), ou des comportements qui exposent l'entreprise à des configurations de harcèlement ou instaurent un environnement de travail hostile) se développe. Toute liaison amoureuse entre un(e) responsable et un(e) employé(e) subordonné(e) direct(e) doit être signalée à la direction. Si nous comprenons que des relations humaines et des amitiés proches se forment au sein de l'environnement de travail et nous nous félicitons de la collaboration amicale, nous souhaitons que ces relations demeurent professionnelles, en toutes circonstances. Si l'amitié/la relation s'avère problématique pour l'activité de l'entreprise, affecte le moral de l'équipe ou met en péril la réputation de l'Entreprise, les mesures qui s'imposent sont prises. L'Entreprise ne tolère en aucun cas l'existence de situations de harcèlement ou de comportement discriminatoire inapproprié.

Exemple 2

Question: À mon poste chez Beam Suntory, je suis responsable de l'achat des fournitures et des matières premières. Au fil du temps, j'ai développé des relations très amicales avec nos divers fournisseurs. Est-il acceptable d'étudier des offres provenant d'entreprises détenues par des amis ou des membres de sa famille ?

Réponse : L'achat de biens et services nécessite l'obtention d'au moins trois devis et leur examen afin de déterminer le fournisseur qui répond le mieux aux intérêts de Beam Suntory. Dans une telle situation, vous devez vous retirer provisoirement, le temps de laisser à une personne indépendante le soin d'étudier les offres et de suivre notre procédure établie.

INCIDENTS MAJEURS



Beam Suntory applique une procédure pour gérer les incidents majeurs qui présentent un risque potentiellement élevé pour la santé humaine et la sécurité, qui risquent d'occasionner des dommages à l'environnement et aux biens, d'interrompre la fourniture ou de nuire à la réputation globale de l'Entreprise. On peut citer comme exemples d'incidents majeurs :

- Les risques pour la sécurité alimentaire, les problèmes de qualité graves, les rappels de produits
- Les incendies, explosions, catastrophes naturelles (inondation, tornade, ouragan, etc.)
- Les dommages matériels, la rupture de continuité des opérations ou de la fourniture
- Les pannes informatiques ou la perte de fonctions supports clés

Si un incident majeur se produit, les priorités de l'Entreprise sont la protection de la santé et de la sécurité humaines, l'environnement et les actifs de l'Entreprise. Les employés qui identifient un incident majeur potentiel **doivent lancer immédiatement les notifications et les procédures d'intervention d'urgence applicables localement**. Il s'agit des mesures de signalement et d'urgence requises pour des sites spécifiques.

Une fois que les notifications et procédures d'intervention d'urgence locales ont été lancées, il convient de lancer les notifications et procédures de gestion des incidents majeurs à l'échelle du Groupe. Ces mesures de signalement et d'urgence sont requises pour tous les sites de Beam Suntory.

Référence : Major Incident Management Policy (Politique de gestion des incidents majeurs)

AUTRES POLITIQUES ET ATTENTES

PROTECTION UTILISATION APPROPRIÉE DES ACTIFS DE BEAM SUNTORY

Les employés sont tenus de protéger les biens de Beam Suntory et de veiller à leur utilisation rationnelle. Le vol, la négligence et le gaspillage affectent directement la rentabilité de Beam Suntory, et sont susceptibles d'entraîner des mesures disciplinaires pouvant conduire au licenciement de l'employé. Les actifs de Beam Suntory, y compris l'accès à Internet depuis les systèmes informatiques Beam Suntory, doivent être utilisés à des fins commerciales légitimes.

LÉGISLATION SUR LA VIE PRIVÉE ET LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Tous les employés sont tenus de respecter les lois et réglementations relatives à la collecte, l'utilisation et la diffusion des données personnelles obtenues auprès des consommateurs. Il appartient à chacun d'entre nous de veiller à ce que toutes les données personnelles collectées soient traitées de manière légale, équitable et transparente.

C'est tout particulièrement vrai dans l'Union européenne où le Règlement général sur la protection des données (RGPD) prévoit des mesures de protection spécifiques relatives au traitement, à la transmission et à la conservation des données des personnes.

La législation en matière de protection des données est complexe et en constante évolution. Les pénalités financières et l'impact sur la réputation de l'Entreprise peuvent être considérables si elle n'est pas respectée. Au moindre doute ou si vous avez des questions, contactez le service informatique ou le service juridique.



AUTRES POLITIQUES ET ATTENTES

ACTIONS EN JUSTICE ET ENQUÊTES

Il appartient aux employés **d’informer le service juridique dès réception de toute convocation, assignation à comparaître, formulaire de questions, avis d’enquête ou de toute autre communication d’un tribunal, d’un organisme ou agent gouvernemental**, ou d’un avocat représentant une partie privée ou un organisme gouvernemental. Avant de répondre à des questions portant sur l’activité de Beam Suntory, de fournir tout document ou même de répondre à toute sollicitation relative à un litige, un procès ou une enquête, les employés sont tenus de contacter le service juridique. Les directives relatives aux perquisitions doivent être rigoureusement respectées. **Une coordination efficace avec le service juridique est requise pour toute question impliquant directement Beam Suntory**, telle qu’une enquête portant sur un aspect de notre activité ou une action en justice relative à un contrat ou un produit de Beam Suntory, et pour toute question impliquant indirectement Beam Suntory, comme les enquêtes ou les actions en justice engagées contre les fournisseurs, les distributeurs ou les concurrents.

ENQUÊTES GOUVERNEMENTALES ET AUTRES

Les procédures administratives et enquêtes de tous types, notamment les contentieux civils entre des parties privées, sont de plus en plus fréquentes de nos jours. Les autorités gouvernementales disposent de larges pouvoirs d’investigation. Beam Suntory coopère pleinement dans le cadre des enquêtes et des procédures gouvernementales. Les employés sont tenus de collaborer de plein gré à l’ensemble des procès, enquêtes et procédures gouvernementales. En cas de manquement à ces instructions, l’employé s’expose à des mesures disciplinaires, pouvant conduire au licenciement.

ACTIVITÉ POLITIQUE

Beam Suntory encourage ses employés à participer à la vie politique, dans la mesure où ces activités se déroulent sur leur temps personnel, n’entravent pas leur vie professionnelle et ne s’accomplissent pas dans un contexte identifiant les opinions personnelles de l’employé comme étant celle de Beam Suntory. Beam Suntory ne défraie ni ne rembourse aucune des contributions politiques des employés. Les employés **ne doivent en aucun cas offrir de cadeau ou remettre une somme d’argent, directement ou indirectement, à un représentant gouvernemental ou un parti politique dans l’objectif de créer ou de maintenir une activité ou de susciter le favoritisme du gouvernement envers Beam Suntory**. Ces restrictions sont compatibles avec les contributions consenties au comité d’action politique de Beam Suntory et aux activités politiques parrainées officiellement par Beam Suntory. Nous encourageons les employés éligibles à contribuer au comité d’action politique de Beam Suntory.

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Les employés ne doivent pas publier, divulguer ou utiliser à des fins personnelles, pendant ou à l’issue de la période d’emploi, les informations confidentielles ou les secrets commerciaux relatifs à Beam Suntory et ses sociétés affiliées, son personnel ou les parties avec lesquelles l’Entreprise entretient des relations commerciales. Les employés divulguant des informations confidentielles s’exposent à des mesures disciplinaires pouvant mener au licenciement, ainsi qu’à des sanctions civiles ou pénales. Par ailleurs, les employés sont tenus de ne pas divulguer ou utiliser les informations non publiques, confidentielles de leurs précédents employeurs ou de tierces parties afin de favoriser l’activité de Beam Suntory.

AUTRES POLITIQUES ET ATTENTES (SUITE)

MANUEL SUR LA CONSERVATION DES DOCUMENTS

Les lois et politiques sur la conservation des documents doivent être observées par tous les employés.

Les employés ne doivent ni altérer, détruire ou cacher aucun document, ni tenter de le faire, dans l'intention de nuire à l'intégrité ou à la disponibilité des données. Beam Suntory interdit aux employés, aux responsables et aux agents d'entraver, d'influencer ou de ralentir toute procédure officielle ou de tenter de le faire, de quelque manière que ce soit. Les employés refusant de coopérer s'exposent à des mesures disciplinaires, pouvant conduire au licenciement.

Les documents et archives internes à l'entreprise, parmi lesquels les e-mails et les documents et images au format électronique, doivent être conservés et gérés conformément à la politique sur la conservation des documents de Beam Suntory et au calendrier de conservation du service de chaque employé. Les documents dont la conservation n'est plus requise par cette politique doivent être détruits conformément à cette politique.

Référence : Politique internationale sur la conservation des documents

PROGRAMMES D'INTÉRESSEMENT SUR LES VENTES

Beam Suntory gère, directement et via ses réseaux de distribution, des programmes d'intéressement afin de stimuler et maintenir le niveau des ventes. Ces programmes sont autorisés uniquement s'ils sont établis en conformité avec les législations nationales, régionales et locales.

LOIS SUR LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

De nombreuses juridictions appliquent des lois qui définissent **à quel moment il est possible de mettre fin au partenariat qui nous lie à un client**. Une vigilance particulière est requise afin d'éviter toute déclaration (écrite ou orale) autorisant un client à affirmer que Beam Suntory s'est engagé à entretenir de manière indéfinie ou continue le partenariat.



Les employés jouant un rôle dans les programmes d'intéressement sur les ventes sont tenus de se tenir informés des exigences et restrictions légales et de se mettre en conformité.

Les changements de distributeurs et les réorganisations de la mise sur le marché soulèvent la question de la conformité et des autres risques.

Consultez le service juridique et de la conformité.

AUTRES POLITIQUES ET ATTENTES

LOIS SUR LE CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

La mise en conformité avec l'ensemble des lois internationales et locales en vigueur en matière d'importations et d'exportations est requise au sein des opérations de Beam Suntory. Dans certaines circonstances, la législation interdisant le commerce avec l'ennemi mise en place par le gouvernement des États-Unis (« Trading with the Enemy Act ») **interdit aux entreprises Beam Suntory, y compris celles implantées à l'extérieur du territoire national, de faire affaire, directement ou indirectement, avec des sociétés situées dans certains pays.**

Ces lois sont souvent complexes et sont susceptibles d'évoluer rapidement. La liste actuelle des pays concernés par ces restrictions est consultable à l'adresse :

www.treasury.gov/resource-center/sanctions/pages/default.aspx

Consultez le service juridique pour plus de précisions sur l'applicabilité de ces lois à vos activités commerciales potentielles.

Les boissons alcoolisées, tout comme de nombreuses autres marchandises, sont parfois importées dans des pays par des tierces parties qui ne s'acquittent pas de l'intégralité des taxes et des droits. Les employés de Beam Suntory ne doivent pas promouvoir cette activité et sont invités à demander conseil au service juridique au sujet des questions de taxes et de droits. Les employés sont tenus d'informer le service juridique de toute demande de participation ou de soutien à une activité de boycott économique.



ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES ET COMMUNICATIONS

Les ordinateurs et les téléphones fournis par l'Entreprise sont la propriété de Beam Suntory, et doivent être entretenus et utilisés en conformité avec le document « End User Computing Policy » (Politique sur l'informatique utilisateurs) de Beam Suntory. Beam Suntory a pour principe de se conformer rigoureusement à l'ensemble des droits d'auteur de logiciels et aux conditions générales de l'ensemble des licences logicielles et des exigences légales appropriées. Tout défaut de conformité à ces licences et aux politiques de Beam Suntory expose la personne contrevenante à des sanctions disciplinaires pouvant mener au licenciement.

Les réseaux Internet, Intranet et les privilèges de messagerie de Beam Suntory, ainsi que les systèmes et réseaux informatiques, sont la propriété de Beam Suntory et sont destinés exclusivement à une utilisation commerciale. Les employés ne sont pas autorisés à utiliser l'équipement de Beam Suntory pour publier ou diffuser des propos, des contenus audio, vidéo, des images ou autres contenus qualifiés de discours haineux ou pouvant être considérés comme blessants, malveillants, obscènes, importuns ou menaçants envers tous lecteurs ou spectateurs, y compris envers d'autres employés. Les employés ne sont pas autorisés à utiliser des équipements Beam Suntory pour télécharger ou distribuer, en toute connaissance de cause, des données ou des logiciels piratés. Les employés ne sont pas autorisés à utiliser l'équipement de Beam Suntory pour propager, en toute connaissance de cause, un virus, un ver, un cheval de Troie, une trappe, ou tout autre code, pièce jointe, e-mail, etc. présentant un caractère malveillant ou qualifiés de discours haineux.

Les employés sont informés qu'ils ne bénéficient **d'aucun respect de la vie privée sur l'utilisation des données stockées sur ou conservées par les appareils électroniques de l'Entreprise**, excepté dans la mesure prévue par la réglementation locale en matière de vie privée. Les propos publiés par les employés sur les réseaux sociaux sont susceptibles d'être consultés par l'Entreprise et peuvent avoir des conséquences pouvant mener au licenciement, selon les circonstances. Référence : Social Media Policy (Politique en matière de réseaux sociaux)

Les réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter prennent de plus en plus d'importance dans les activités de Beam Suntory. Il est nécessaire de faire preuve de bon sens et de se conformer aux politiques de Beam Suntory lors de toute utilisation des réseaux sociaux au nom de l'Entreprise. Les employés qui utilisent de tels médias dans le cadre des activités de Beam Suntory doivent en toutes circonstances s'identifier comme des représentants de l'Entreprise.

Référence : Social Media Policy (Politique en matière de réseaux sociaux)



Si les réglementations locales en vigueur en matière de confidentialité le permettent, Beam Suntory s'autorise à examiner régulièrement l'utilisation des produits matériels et logiciels de Beam Suntory, notamment le contenu des e-mails, des documents, des messages téléphoniques, des images et des graphiques et des réseaux Internet/Intranet. En utilisant l'équipement de Beam Suntory, chaque employé reconnaît, dans la mesure permise par la loi locale en vigueur (1) qu'il ne possède aucune attente raisonnable en matière de respect de la vie privée, (2) qu'il accepte l'examen sans préavis de son utilisation des équipements de Beam Suntory et (3) que l'attribution par Beam Suntory des mots de passe initiaux pour l'utilisation des ordinateurs, des téléphones ou de tout autre équipement Beam Suntory, et que toute modification suivante des mots de passe par l'employé, n'établissent aucunement une attente en matière de respect de la vie privée ou n'altèrent aucune des reconnaissances de l'employé concernant la surveillance de son utilisation par Beam Suntory.

Référence : Acceptable Use Policy (Politique d'utilisation acceptable)

MONOZUKURI ET QUALITÉ DU GRAIN JUSQU'AU VERRE



Beam Suntory est fier de sa longue tradition de fournisseur de produits de qualité exceptionnelle. Fidèles à notre engagement pour la qualité et la sécurité, indispensable pour gagner la confiance des consommateurs, nous leur garantissons d'en tirer la meilleure expérience possible. Parallèlement, nos partenaires commerciaux commercialisent et distribuent les marques Beam Suntory en toute confiance.

L'Entreprise et tous ses employés s'efforcent de créer une nouvelle catégorie de valeur pour les consommateurs, en fournissant des produits sûrs, fiables et de grande qualité. À travers les fondations solides de Beam Suntory, ancrées dans les valeurs MONOZUKURI, nous nous engageons à enrichir la vie des consommateurs en leur faisant profiter du MONOZUKURI et de la Qualité du grain jusqu'au verre. Cet engagement s'étend sur toute la chaîne de valeur de l'Entreprise, y compris jusqu'aux points de contact avec les clients.

L'Entreprise respecte pour ce faire les exigences législatives et réglementaires applicables, tout au long des processus de développement et de production et a les moyens d'agir vite face à un événement indésirable.

Les produits livrés doivent être conformes à toutes les spécifications et exigences techniques définies. Beam Suntory fournit les données requises pour prouver le respect des spécifications (p. ex. certificats d'analyse, données des analyses de routine) dès lors que les autorités en font la demande.

RESPONSABILITÉ DES EMPLOYÉS

INTERPRÉTATION

Ce Code ne peut pas traiter l'ensemble des problématiques liées à notre activité. Les employés peuvent parfois se retrouver confrontés à des situations spécifiques, pour lesquelles ils ne sauront pas identifier avec certitude la disposition appropriée du Code ou des politiques de l'Entreprise, ni même si ces réglementations s'appliquent. Dans une telle situation, ou simplement **pour faire part d'une préoccupation ou poser une question, les employés sont incités à contacter un supérieur ou le service conformité international.**

MESURES DISCIPLINAIRES

Ce Code a été rédigé en termes généraux afin de fournir aux employés des recommandations globales sur l'objectif de Beam Suntory, qui consiste à développer une activité durable et à dépasser les exigences minimales de la loi. Nous avons l'intention de respecter les bonnes pratiques, dans la mesure du possible et si elles sont compatibles avec les objectifs commerciaux. Beam Suntory mettra tout en œuvre pour faire appliquer ce Code. Toute violation de ce Code, ainsi que tout défaut de signalement d'une violation ou d'une sanction contre un employé qui, de bonne foi, a signalé une éventuelle violation, expose le contrevenant à des mesures disciplinaires, pouvant mener au licenciement pour juste motif et, dans certains cas, une responsabilité civile et pénale. Bien que tout employé dénonçant son propre comportement inapproprié s'expose à des mesures disciplinaires, Beam Suntory se réserve le droit de considérer qu'une telle auto-dénonciation volontaire constitue une circonstance atténuante lors de l'évaluation des sanctions à prendre.



Vous pouvez faire part de vos préoccupations ou poser vos questions à un membre de la direction ou de l'équipe Conformité du Groupe. Il est également possible de signaler anonymement tout événement grâce à la Hotline dédiée ouverte 24h/24 (appel gratuit) :

Pour les employés résidant aux États-Unis et au Canada :
numéro gratuit 1-800-374-6129

Pour les employés des autres pays :
voir l'Annexe B – Instructions internationales pour l'utilisation de la Hotline Conformité

ANNEXE A - ADHÉSION AU COMITÉ SUR LES RISQUES ET LA CONFORMITÉ

Comité international sur les risques et la conformité

Les employés sont libres de contacter n'importe lequel des services indiqués ci-dessous, ou un autre membre de la direction, sur n'importe quel site de Beam Suntory, afin de communiquer des informations ou faire part de leurs préoccupations sur les opérations et la conformité chez Beam Suntory.

PDG	Directeur Financier
Directeur des Ressources humaines	SVP, Communication et Affaires Publiques
Directeur juridique	Conseiller du PDG et Suntory House
Directeur de la Chaîne logistique	Directeur de la Conformité
VP, Audit interne	Président des Marques

ANNEXE A - ADHÉSION AU COMITÉ SUR LES RISQUES ET LA CONFORMITÉ

Comité local sur les risques et la conformité*

Les employés sont libres de contacter n'importe lequel des services indiqués ci-dessous, ou un autre membre de la direction, sur n'importe quel site de Beam Suntory, afin de communiquer des informations ou faire part de leurs préoccupations sur les opérations et la conformité chez Beam Suntory.

North America RRCC

President

CFO

Associate General Counsel

Controller

Risk & Compliance Manager

Supply Chain RRCC

Chief Supply Chain Officer

CFO Global Supply Chain

Assistant General Counsel

Global Supply Chain Controller

International RRCC

President

CFO

Associate General Counsel

Controller

Regional Compliance Officer

Asia RRCC

Managing Director

CFO

Senior General Counsel

Financial Controllers

Regional Compliance Officer

Comm. Strategy Finance Director

* Sous réserve des mises à jour effectuées en fonction des besoins commerciaux.

ANNEXE B - INSTRUCTIONS RELATIVES À LA HOTLINE DE SIGNALEMENT

Depuis les États-Unis et le Canada : composez le 1-800-374-6129

Depuis les autres pays :

Composez le numéro indiqué pour le pays où vous êtes situés

Les employés peuvent également effectuer un rapport en ligne sur le site <https://beamsuntory.ethicspoint.com> ou contacter le service de conformité légale à l'adresse global.compliance@beamsuntory.com.

Si votre pays n'a pas de numéro dédié, nous recommandons d'effectuer votre rapport par ces canaux.

L'Entreprise dispose d'une politique qui empêche toute prise de sanction contre un employé effectuant un signalement de bonne foi.

Australie	1-800-430952
Brésil	0800 721 8526
Chine	4001200373
France	0800 99 17 22
Allemagne	0-800-180-1766
Inde	000-800-919-0232
Irlande	1800 550 000 dial code: 800 374 6129
Japon	0120-147-710
Mexique	8006818033
Nouvelle Zélande	0800 748 304
Russie	8-800-301-85-32
Singapour	8004922298
Afrique du Sud	080 099 6360
Corée du Sud	080 880 2122
Espagne	900-876376
Taiwan	00-801-49-1611
Royaume-Uni	0800-048 5849